

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

**SAINT LOUIS DE MONTFERRAND - Aménagement du Centre Bourg -
Désignation d'un bureau d'études -
□ Marché Public sur Procédure Adaptée - Décision - Autorisation**

Monsieur CHAZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Forte de son identité de bourg rural, la commune de Saint Louis de Montferrand a pour particularité de s'étirer tout en longueur sur 7 kilomètres en bord de Garonne. Elle constitue une enclave préservée notamment au regard des zones industrielles d'Ambès et de Bassens toutes proches. Elle présente des qualités paysagères et patrimoniales indéniables, avec une diversité et une prégnance des milieux naturels et des espaces agricoles.

La commune de Saint Louis de Montferrand se trouve donc confrontée à la maîtrise dans le temps de son développement suite à l'ouverture à l'urbanisation des réserves foncières (43ha) à proximité immédiate du centre bourg dans le cadre de la révision du PLU.

L'étude préalable menée par l'Agence d'Urbanisme et approuvée par la Communauté Urbaine de Bordeaux par délibération n°2006/0674 du 22 septembre 2006 propose :

- 1 – de créer un lieu de centralité,
- 2 – de développer de nouveaux équipements publics (école, RPA, parc public, salle des fêtes..) ainsi que des services et commerces,
- 3 – de requalifier les espaces publics existants et développer un maillage de voiries,
- 4 – d'accueillir environ 600 à 800 logements selon une programmation étalée dans le temps, en cohérence avec la politique communautaire de l'habitat.

Les études pré-opérationnelles ont donc pour objectif :

- de préciser :
 - les principes d'aménagement des espaces publics existants ou à créer,
 - la vocation des emprises foncières mutables : programme de logements, d'activités ou d'équipements publics, l'impact de ces logements sur le fonctionnement des équipements publics, scolaires notamment,
- de procéder à une évaluation des faisabilités techniques et financières du projet urbain,
- d'établir des tests de constructibilité par îlot conciliant maîtrise du paysage urbain et

contraintes économiques,

- de proposer un montage opérationnel, juridique et financier qui devra rechercher autant que possible l'équilibre financier de l'opération à venir.

Le pilotage de ces études s'appuiera d'une part sur un comité technique chargé d'encadrer le déroulement des études et d'autre part sur un comité de suivi composé de représentants de la Communauté Urbaine et de la Municipalité qui fixera les orientations générales et validera les différentes étapes.

Dans le respect de la procédure applicable aux marchés publics sur procédure adaptée, la Direction du Développement Opérationnel et de l'Aménagement a effectué une publicité (annonce parue dans le Moniteur et le Courrier Français le 6 juillet 2007). Trente et un dossiers ont été retirés et six équipes ont remis une offre.

Suite à l'analyse des offres menée par la Direction du Développement Opérationnel et de l'Aménagement, il a été demandé aux 6 candidats de confirmer par écrit leur offre de prix ou de faire une meilleure proposition. A l'issue de cette étape, il est proposé de retenir l'équipe AUGIER/BRANDELA /SECOTRAP ayant présenté l'offre la mieux disante, au regard de la méthodologie présentée, des moyens humains et techniques qui seront mobilisés et du prix proposé.

Le montant des études d'urbanisme s'élève à 64 100 € HT soit 76 663, 60 € TTC pour un délai de réalisation évalué à 9 mois.

Cette dépense sera imputée sur la ligne « Etudes pré-opérationnelles » ouverte au chapitre 20, article 2031, CRB D710, programme HB28 de l'exercice budgétaire 2007/2008.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, et si tel est votre avis de bien vouloir :

DECIDER

- de confier par Marché Public passé en Procédure Adaptée, la réalisation des études pré-opérationnelles d'urbanisme concernant l'aménagement du Centre Bourg de Saint Louis à l'équipe AUGIER/BRANDELA /SECOTRAP,

AUTORISER

-M Le Président à signer ledit marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISON

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 DÉCEMBRE 2007

PUBLIÉ LE : 13 DÉCEMBRE 2007